

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2014

OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE - (N° 13)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Door, rapporteur

TITRE

Substituer aux mots : "créant des objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie", les mots "relative à la part de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie consacrée au Fonds d'intervention régional".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.